Formation Professionnelle Continue des Conducteurs de Véhicules de Protection (FCP)

Personnes concernées
Toute personne exerçant une activité de conducteur de protection, avec un véhicule nécessitant le permis B libéré du délai probatoire.

Objectifs de la formation
Améliorer ses pratiques, Actualiser ses connaissances en matière de réglementations et règles applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Contexte
Tout conducteur(trice) de véhicules de protection, doit tous les 5 ans, suivre une FCP (Formation Professionnelle continue) lui permettant de procéder à une mise à jour de ses connaissances dans le domaine théorique et pratique.

Contenu de la formation
ACCUEIL (15 min)
THÈME 1: EVALUATION INITIALE DES STAGIAIRES (30 min)
Échange sur les pratiques d'expériences et auto-évaluation.
THÈME 2 : RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX TRANSPORTS EXCEPTIONNELS CONDITIONS GÉNÉRALES DE CIRCULATION (3 heures)

- **La réglementation spécifique**
- Les définitions relatives aux transports exceptionnels,
- La classification des convois,
- Les caractéristiques techniques réglementaires,
- Les différentes autorisations,
- La réglementation applicable aux véhicules d'accompagnement (type de véhicule, couleur, éclairage et signalisation…),
- Les rôles, compétence et limites de l'accompagnateur,
- Les responsabilités et recours en cas d'accident.
- **Les conditions générales de circulation**
- Les interdictions générales de circulation,
- La circulation sur autoroute,
- Le franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art,
- **L'accompagnement des convois**
- Les véhicules de protection et véhicules de guidage,
- Les vitesses autorisées,
- L'éclairage et la signalisation du convoi.
- **Les dispositions concernant les véhicules**
- Les différents types de transports spécifiques.

THÈME 3 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN CIRCULATION ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS EN CIRCULATION ET À L'ARRÊT (3 heures)

- **Les règles de circulation spécifiques aux poids lourds**
- La signalisation routière spécifique concernant les poids lourds,
- Les règles générales appliquées aux poids lourds,
- La spécificité des autres usagers.
- **Les accidents et incidents**
- Les principaux types d'accident et d'incident impliquant les poids lourds et les transports exceptionnels,
- Les actions de prévention et les mesures à prendre en cas d'accident ou d'incident,
- **La sécurité autour du convoi**
- La sécurité en circulation et à l'arrêt,
- Le guidage (connaître les angles morts, communiquer par gestes…),
- Les différents types de matériels dédiés aux transports exceptionnels, leurs particularités,

Formation Professionnelle Continue des Conducteurs de Véhicules de Protection (FCP)

- L'ergonomie au poste de conduite,
- L'utilisation des protections individuelles et des dispositifs de signalisation,
- Le démontage et remontage des panneaux amovibles.
- **La forme physique du conducteur en situation de conduite**
- La forme et l'efficacité,
- La fatigue,
- L'alcool, les stupéfiants, les médicaments,
- L'hypovigilance.

EVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHÈSE DU STAGE (15 min)
BILAN DE LA FORMATION EVALUATION DE SATISFACTION DE LA FORMATION

Code RS ou RNCP

Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels Code RS : RS5983 Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

Formation Professionnelle Continue des Conducteurs de Véhicules de Protection (FCP)

Prérequis
Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route, justifier de la régularité de sa situation au regard de la formation initiale de véhicule de protection (FIP).

Durée
7 heures soit 1 jour.

Formateurs
Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de leurs compétences.

Dispositifs de suivi
Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Lieu de formation
Au sein d'un centre de formation City'Pro, où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans les entreprises, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation, et sur route ouverte.

Méthodes pédagogiques
En cours collectifs théoriques et pratiques, voitures pilotes, livret de suivi de la formation. Echange sur les pratiques d'expérience et auto-évaluation.

Validation des acquis
Test final d'auto évaluation. Attestation de formation.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée.

Tarifs et financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info